

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1611

5 juillet 2013

### SOMMAIRE

Art Evolution Group S.A. ....	77297	Conceptive S.à r.l. ....	77321
Arvensis S.A. ....	77302	CONTENTE Façades Peintures et Carre-	
Atalux ....	77302	lages S.à r.l. ....	77323
Bauduc International S.à r.l. ....	77319	Cool Concept Sàrl ....	77324
Beckerich Préformes S.A. ....	77321	Corestate Berry HoldCo S.à r.l. ....	77282
Bensadoun Fils S.à r.l. ....	77306	Corsica Paradise S.A. ....	77324
Blue Holding Luxembourg S.à r.l. ....	77306	Crédit Suisse Courtage S.A. ....	77292
Blue Holding Luxembourg S.à r.l. ....	77319	Cubus 2 ....	77323
Café " La Gruta " ....	77291	Dalgarno S.A. ....	77320
Capetown S.A. ....	77322	Dobrobyt S.A. ....	77291
Capitol Licensing Europe S.à r.l. ....	77282	Dorel Luxembourg ....	77291
Centre Hospitalier Emile Mayrisch ....	77295	DSA Automobile ....	77326
Cevip S.A. ....	77294	EARLSFORT Paris 50 S.à r.l. ....	77325
Chaser Holdings S.à r.l. ....	77320	Elves S.A. ....	77325
CherryMont S.A. ....	77320	Elvira S.A. ....	77327
Cheryl Investissements S.A. ....	77323	EP Salzgitter S.à r.l. ....	77328
Chez Manu ....	77292	EQT Credit S.à r.l. ....	77325
Circle Investment Holdings S.A. ....	77297	Erinen S.A. ....	77327
CIR International S.A. ....	77321	Esmeralda Lux S.A. ....	77328
CK - Sport Center S.A. ....	77291	Espace Informatique S.A. ....	77324
Clarent ....	77323	ESRI BeLux S.A. ....	77328
Clearstream Banking S.A. ....	77323	Euro Bond Investments Management ....	77326
Clearstream International ....	77322	Euroid Sàrl ....	77326
COC Luxembourg S.à r.l. ....	77321	Europack S.A. ....	77325
Codiprolux S.A. ....	77322	European Joined Management Corpora-	
Cogefi S.à r.l. ....	77322	tion S.A. ....	77327
Compagnie de Négoce Utilitaire Africaine		Exor S.A. ....	77328
.....	77282	Finnley S.A. ....	77328
Compagnie Interafricaine d'Investisse-			
ments SAH (C2I) ....	77322		

**Corestate Berry HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 52.837.440,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 164.183.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 der Corestate Berry HoldCo S.à r.l. und die damit einhergehenden Dokumente und Informationen wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Mai 2013.

Référence de publication: 2013063738/11.

(130078871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

**C.N.U.A., Compagnie de Négoce Utilitaire Africaine, Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 166.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013063737/10.

(130078838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

**Capitol Licensing Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 177.287.

**STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth of April.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

CAPITOL EUROPE, a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of France having its registered office at Z.I. du Sandholtz - rue du Sandholtz 67.110 Niederbronn-les-Bains France, registered with the Register of Commerce and Companies of Strasbourg under number 424 311 157,

represented by Frederic LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal.

Which power of attorney shall be signed ne varietur by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

**Title I. Form - Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Form.** There exists a private limited liability company (hereafter the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2. Name.** The name of the Company is "CAPITOL LICENSING EUROPE S.à r.l.".

**Art. 3. Registered office.**

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers (as defined hereafter).

3.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad by the decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers,

until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

#### **Art. 4. Object.**

4.1. The Company's object is to acquire patents, licenses and/or all types of intellectual and industrial property rights, and to directly or indirectly operate and develop them and to grant licenses or sub-licenses to Connected Companies. The Company may in particular sell, assign or otherwise dispose of part or all of its patents, licenses and/or all types of intellectual and industrial property rights.

4.2. The Company may acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and administrate, develop and manage such holding of interests.

4.3. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

4.4. For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.5. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.5.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, except by way of public offer, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.5.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.5.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

**Art. 5. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

## **Title II. Capital - Transfer of shares**

#### **Art. 6. Capital.**

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares having a nominal value of ten euro (EUR 10) each (hereafter the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder, to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

6.3. All Shares will have equal rights.

#### **Art. 7. Transfer of shares.**

7.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case there is more than one Shareholder, Shares are freely transferable among the Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-Shareholders may only be made with the prior approval given in a general meeting of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

7.3. Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be enforceable vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law and article 1690 of the Civil Code.

7.4. The Company may repurchase its own Shares provided that the Company has sufficient distributable funds for that purpose.

### **Title III. Management**

**Art. 8. Management.** The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or several managers appointed by the general meeting of Shareholders. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers" each member individually, the "Manager"). The Sole Manager or the Managers need not to be Shareholder of the Company. The Sole Manager or the Managers may be revoked ad nutum by decision of the general meeting of Shareholders.

#### **Art. 9. Powers.**

9.1. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate objects of the Company.

9.2. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

9.3. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers represented by the Manager delegated for this purpose.

9.4. The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the Board of Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

#### **Art. 10. Delegations.**

10.1. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

10.2. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### **Art. 11. Meeting of the board of managers.**

11.1. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any Manager of the Company. In case all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.2. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail or letter another Manager as his proxy.

11.3. Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. The Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the Managers present either in person or by proxy.

11.4. In case of urgency, written resolutions signed by all the members of the Board of Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

11.5. Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone and videoconference), which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Members of the Board of Managers who participate in the proceeding of a meeting of the Board of Managers by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

11.6. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

11.7. In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager shall be documented in writing.

**Art. 12. Interim dividends.** The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

#### **Title IV. General Meeting of shareholders**

##### **Art. 13. Powers - Holding of general Meetings.**

13.1. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2. In case of a single Shareholder owning all the Shares, it shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under section XII of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.

13.3. In case there is more than one Shareholder, decisions of the Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

13.4. Shareholders meetings may be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by a Manager.

13.5. If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.6. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

##### **Art. 14. Majorities.**

14.1. The resolutions shall be validly taken insofar as Shareholders representing more than half of the capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2. Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

14.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

#### **Title V. Financial year - Profits - Reserves**

##### **Art. 15. Financial year.**

15.1. The financial year of the Company starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

15.2. Each year on the 31<sup>st</sup> of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

##### **Art. 16. Profits - Reserves.**

16.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

16.2. From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

#### **Title VI. Dissolution - Liquidation**

##### **Art. 17. Dissolution - Liquidation.**

17.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2. The dissolution and liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

17.3. In case of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be Shareholders, designated by the general meeting of Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

17.4. The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders in proportion to their respective shareholding.

## Title VII. Applicable law

**Art. 18. Applicable law.** All matters not mentioned in the Articles, shall be determined in accordance with the Law.

### *Transitional provision*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31<sup>st</sup> of December 2013.

### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire capital as follows:

CAPITOL EUROPE, prenamed: one thousand two hundred and fifty (1.250) shares.

The one thousand two hundred and fifty (1.250) Shares, have been fully paid up by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately 1.200 EUR.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg;

2. Have been elected as managers of the Company for an undetermined term:

2.1 Mrs Laurence BARDELLI, manager, born on December 8, 1962 in Villerupt, France with professional address at 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg; and

2.2 Mr Vincent WILLEMS, born on September 30, 1965 in Liège, Belgium with professional address at 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-six avril.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg;

#### A COMPARU:

CAPITOL EUROPE, une société anonyme de droit français ayant son siège social à Z.I. du Sandholtz - rue du Sandholtz 67.110 Niederbronn-les-Bains, France, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro 424 311 157,

représentée par Frederic LEMOINE, avocat demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et d'en arrêter les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Forme - Nom - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est "CAPITOL LICENSING EUROPE S.à r.l.".

#### **Art. 3. Siège social.**

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses Associés (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance (tels que définis ci-après).

3.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

#### **Art. 4. Objet.**

4.1. L'objet de la Société est d'acquérir des brevets, des licences et / ou tous types de droits de propriétés intellectuelle et industrielle, et de les développer et les exploiter directement ou indirectement et d'octroyer des licences ou sous licences à des Sociétés Apparentées. La Société peut plus particulièrement vendre, céder ou disposer autrement de tout ou partie de ses brevets, licences et / ou tous types de droits de propriétés intellectuelle et industrielle.

4.2. La Société peut acquérir et détenir tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi qu'administrer, développer et gérer de tels intérêts.

4.3. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

4.4. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

4.5. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.5.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.5.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.5.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

4.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs susmentionnés, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs susmentionnés.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. Capital - Transfert de parts**

#### **Art. 6. Capital social.**

6.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales, ayant une valeur nominale de dix euro (10 EUR), chacune (ci-après les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les «Associés».

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Associés. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

6.3. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

#### **Art. 7. Transfert de parts.**

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

Tout transfert de Parts Sociales entre vifs à des non Associés ne pourra se faire qu'avec l'accord préalable, donné dans une assemblée générale d'Associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital.

7.3. Tout transfert de Parts Sociales doit être constaté par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi et l'article 1690 du Code Civil.

7.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société ait des fonds distribuables suffisants à cet effet.

### **Title III. Gérance**

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée par un gérant (le "Gérant Unique") ou par plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des Associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance", chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou les Gérants ne sont pas nécessairement Associés de la Société.

Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Associés.

#### **Art. 9. Pouvoirs.**

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

9.2. Les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

9.3. Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance représenté par le Gérant délégué à cet effet.

9.4. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout membre du Conseil de Gérance, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

#### **Art. 10. Délégations.**

10.1. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

10.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

#### **Art. 11. Réunion du conseil de gérance.**

11.1. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant de la Société aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.2. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, par télégramme, par fax, par courriel ou par lettre.

11.3. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente en personne ou par mandataire.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront valablement adoptées par la majorité des votes des Gérants présents en personne ou par mandataire.

11.4. En cas d'urgence des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures

peuvent être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

11.5. Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance par un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visioconférence), qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à telle réunion (soit en personne, par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres à tout moment, sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à telle réunion. Lorsque la décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès verbal de cette réunion.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

11.7. En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique seront documentées par écrit.

**Art. 12. Dividendes intérimaires.** Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des Statuts.

#### **Titre IV. Assemblée générale des associés**

##### **Art. 13. Pouvoirs - Tenue d'assemblées générales.**

13.1. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2. En cas d'un Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés par la section XII de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux.

13.3. S'il y a plus d'un Associé, les décisions des Associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Dans ce cas, chaque Associé recevra le libellé exact du texte des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

13.4. Des assemblées générales pourront être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

13.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.6. Les assemblées générales des Associés se tiendront à Luxembourg. Tout Associé peu par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé, à le représenter à une assemblée générale des Associés et à voter en son nom et à sa place.

##### **Art. 14. Majorités.**

14.1. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi.

14.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre V. Exercice social - Profits - Réserves**

##### **Art. 15. Exercice social.**

15.1. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, au trente et un décembre, le bilan et le compte de profit et perte de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

### **Art. 16. Profits - Réserves.**

16.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

16.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit elle a été entamée. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

## **Title VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 17. Dissolution - Liquidation.**

17.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2. La dissolution et la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

17.3. En cas de dissolution de la Société, la dissolution et la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'assemblée générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

17.4. Le surplus après paiement des charges, dettes dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés proportionnellement à leur détention respective.

## **Titre VII. Loi applicable**

**Art. 18. Loi applicable.** Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

### *Souscription et Paiement*

Les Statuts ayant été établis, la comparante déclare souscrire l'entièreté du capital comme suit:

CAPITOL EUROPE, préqualifié mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales 1.250 Parts Sociales.

Les mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été prouvé au notaire instrumentais.

### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à approximativement 1.200 EUR.

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique de la Société représentant l'intégralité du capital souscrit, a passé les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg;

2. Ont été nommés gérants de la Société pour une période indéterminée:

2.1 Madame Laurence BARDELLI, gérant, née le 8 décembre 1962 à Villerupt, France avec adresse professionnelle à 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg; et

2.2 Monsieur Vincent WILLEMS, gérant, né le 30 septembre 1975 à Liège, Belgique avec adresse professionnelle à 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Lemoine, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 mai 2013. Relation: RED/2013/694. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Kirsch.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 21 mai 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013064503/471.

(130080236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

---

**Café " La Gruta ", Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6841 Machtum, 14, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 54.036.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064499/10.

(130080228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

---

**Dorel Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.110.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Référence de publication: 2013064555/10.

(130079727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

---

**Dobrobyt S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.569.

*Résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 31 mai 2012*

L'associé unique de la Société a pris la résolution de confirmer le mandat de Pierre METZLER comme Administrateur de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064554/12.

(130080012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

---

**CK - Sport Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 20, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 18.790.

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale en date du 13 mai 2013 que:

Suite au décès de l'administrateur Monsieur Charles KIEFFER, l'Assemblée générale décide de nommer au poste d'administrateur:

- Monsieur Patrick MERGEN, directeur, né le 1<sup>er</sup> Mai 1971 à Luxembourg, demeurant à L-8415 Steinfort, 13, rue Herrenfeld

pour une durée de quatre ans c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

D'autre part, l'assemblée générale décide de nommer au poste d'administrateur:

- Monsieur Joseph FRISCH, directeur, né le 04/01/1949 à Luxembourg, demeurant à L-3340, Huncherange, 8, route d'Esch

pour une durée de quatre ans c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Il résulte des décisions prises par le conseil d'administration en date du 13 mai 2013 que:

Suite au décès de l'administrateur délégué Monsieur Charles KIEFFER, le conseil d'administration après avoir eu l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires décide de nommer au poste d'administrateur délégué:

- Madame Suzette ELSSEN-MANGEN, directeur, demeurant à L-8444, Steinfort, 1, rue Randlingen

pour une durée de quatre ans c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Nomination d'un nouvel Président du conseil d'administration

Suite au décès du Président du conseil d'administration Monsieur Charles KIEFFER, le conseil d'administration décide de nommer au poste de Président du conseil d'administration:

- Madame Suzette ELSÉN-MANGEN, directeur, demeurant à L-8444, Steinfort, 1, rue Randlingen pour une durée de quatre ans c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017. Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013064523/31.

(130079817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

---

**Crédit Suisse Courtage S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.136.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 5 avril 2013*

En date du 5 avril 2013, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution suivante:

- de renouveler le mandat de Monsieur Christophe SKALKOWSKI en tant qu'administrateur-délégué en charge de la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui statuera sur ses comptes annuels au 31 décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

CREDIT SUISSE COURTAGES S.A.

Signature

Référence de publication: 2013064531/16.

(130080003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

---

**Chez Manu, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3813 Schiffflange, 33-39, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 177.271.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-trois avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Manuel DE FREITAS, restaurateur, né à Amnéville (F), le 21 juillet 1976, demeurant à L-8190 Kopstal, 1A, rue Schmitz.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de CHEZ MANU, (ci-après la Société").

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, à consommer sur place ou à emporter.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

**Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Commune de Schiffflange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

## **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

## **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

*Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Manuel DE FREITAS, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

*Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-3813 Schifflange, 33-39, rue Basse.
- 2.- Monsieur Manuel DE FREITAS, restaurateur, né à Amnéville (F), le 21 juillet 1976, demeurant à L-8190 Kopstal, 1A, rue Schmitz, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Manuel DE FREITAS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 avril 2013. Relation GRE/2013/1788. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013064519/106.

(130079839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

---

**Cevip S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 106.567.

—  
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013: -

- Est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 la démission de FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n°RCS Luxembourg B 82421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour CEVIP S.A.

Référence de publication: 2013064516/16.

(130079576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

---

**Centre Hospitalier Emile Mayrisch, Fondation.**

Siège social: L-4005 Esch-sur-Alzette, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg G 197.

Comptes annuels et Budget au 31.12.2012

Bilan au 31.12.2012 Exprimé en EUR

ACTIF	Note(s)	01.01.2012 31.12.2012 (EUR)	01.01.2011 31.12.2011 (EUR)
A. Actif Immobilisé . . . . .		128'786'695.70	127'046'228.53
I. Immobilisations Incorporelles . . . . .	4	2'084'382.23	2'196'535.21
1. Frais de recherches et de développement . . . . .		297'552.02	258'541.00
2. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été:			
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3 . . . . .		922'289.75	936'617.75
3. Acomptes versés . . . . .		864'540.46	1'001'376.46
II. Immobilisations corporelles . . . . .	5	99'369'320.49	101'687'703.40
1. Terrains et constructions . . . . .		67'502'615.08	67'505'596.57
2. Installations techniques et machines . . . . .		8'037'126.00	573'103.00
3. Autres installations, outillage et mobilier . . . . .		12'194'421.02	18'725'733.02
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours . . . . .		11'635'158.39	14'883'270.81
III. Immobilisations financières . . . . .	6	27'332'992.98	23'161'989.92
1. Créances sur des entreprises liées . . . . .		27'176'820.06	23'005'817.00
2. Parts dans des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation . . . . .		156'172.92	156'172.92
B. Actif circulant . . . . .		64'364'258.74	54'728'627.60
I. Stocks . . . . .	7	4'082'231.23	4'028'188.26
1. Matières premières et consommables . . . . .		4'082'231.23	4'028'188.26
II. Créances . . . . .	8	36'641'126.88	35'684'687.30
1. Créances résultant de ventes et prestations de services . . . . .		14'372'686.02	22'459'273.68
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .		14'372'686.02	22'459'273.68
2. Créances sur des entreprises liées . . . . .		88'672.91	33'900.00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .		88'672.91	33'900.00
3. Autres créances . . . . .		22'179'767.95	13'191'513.62
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .		20'454'952.82	11'583'376.86
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an . . . . .		1'724'815.13	1'608'136.76
III. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèque postaux, chèques et en caisse . . . . .	9	23'640'900.63	15'015'752.04
C. Comptes de régularisation . . . . .	10	888'512.38	762'420.65
Total de l'actif . . . . .		194'039'466.82	182'537'276.78
PASSIF	Note(s)	31.12.2012 (EUR)	31.12.2011 (EUR)
A. Capitaux propres . . . . .		122'649'128.55	110'805'535.55
I. Capital souscrit . . . . .	11	11'720'943.93	11'720'943.93
II. Résultats reportés . . . . .	12	24'218'845.63	20'947'628.80
III. Résultats de l'exercice . . . . .	12	7'497'244.93	3'271'216.86
IV. Subventions d'Investissement en capital . . . . .	13	79'212'094.06	74'865'745.96
B. Provisions pour risques et charges . . . . .	14	-	10'000.00
1. Autres provisions . . . . .		-	10'000.00
C. Dettes non subordonnées . . . . .	15	71'390'338.27	71'721'741.23
1. Dettes envers des établissements de crédit . . . . .		43'633'988.79	43'879'988.33
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .		16'012'361.89	16'291'621.75
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an . . . . .		27'621'626.90	27'588'366.58
2. Dettes sur achats et prestations de services . . . . .		8'577'286.07	9'354'164.91

a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .	7'709'890.07	7'886'568.57
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an . . . . .	867'396.00	1'467'596.34
3. Dettes envers des entreprises liées . . . . .	1'290'781.25	1'545'674.43
a) dont la durée résiduelle est Inférieure ou égale à un an . . . . .	1'290'781.25	1'545'674.43
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an . . . . .	-	-
4. Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale . . . . .	6'965'744.66	6'559'175.80
a) Dettes fiscales . . . . .	3'378'435.84	3'107'468.37
b) Dettes au titre de la sécurité sociale . . . . .	3'587'308.82	3'451'707.43
5. Autres dettes . . . . .	10'922'537.50	10'382'737.76
a) dont la durée résiduelle est Inférieure ou égale à un an . . . . .	8'228'565.18	7'688'765.44
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an . . . . .	2'693'972.32	2'693'972.32
D. Comptes de régularisation . . . . .	-	-
Total du passif . . . . .	<u>194'039'466.82</u>	<u>182'537'276.78</u>

Comptes de profits et Pertes pour l'exercice se clôturant le 31.12.2012/ la période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 décembre 2012  
Exprimé en EUR

	Note(s)	31.12.2012 (EUR)	31.12.2011 (EUR)
<b>A. CHARGES</b>			
1. Consommation de marchandises et de matières premières et consommables . . . . .		41'479'017.89	39'039'873.76
2. Autres charges externes . . . . .	20	17'551'702.49	15'678'884.41
3. Frais de personnel . . . . .		128'651'579.87	123'615'970.05
a) Salaires et traitements . . . . .		111'863'104.66	107'737'917.00
b) Charges sociales couvrant les salaires et traitements . . . . .		16'251'314.48	15'397'624.79
c) Pensions complémentaires . . . . .		314'664.73	266'283.26
d) Autres charges sociales . . . . .		222'496.00	214'145.00
4. Corrections de valeur . . . . .		12'894'064.57	12'345'466.33
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles . . . . .		12'894'064.57	12'345'466.33
b) sur éléments de l'actif circulant . . . . .		-	-
5. Autres charges d'exploitation . . . . .	20	383'349.48	263'298.97
6. Intérêts et autres charges financières . . . . .		487'515.04	375'370.33
b) autres intérêts et charges . . . . .		487'515.04	375'370.33
7. Charges exceptionnelles . . . . .	22	1'510'082.00	1'373'184.45
8. Profit de l'exercice/la période . . . . .		7'497'244.93	3'271'216.86
Total des charges . . . . .		<u>210'454'556.27</u>	<u>195'963'265.16</u>
<b>B. PRODUITS</b>			
1. Montant net du chiffre d'affaires . . . . .	16	189'632'431.03	184'392'095.88
2. Autres produits d'exploitation . . . . .	20	13'335'704.06	9'111'637.33
3. Autres Intérêts et produits financiers . . . . .		397'686.91	403'328.93
b) autres produits . . . . .		397'686.91	403'328.93
4. Produits exceptionnels . . . . .	22	7'088'734.27	2'056'203.02
Total des produits . . . . .		<u>210'454'556.27</u>	<u>195'963'265.16</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Budget annuel 2012

Récapitulatif charges directes nettes - par type de frais

(Somme des frais directs, déduction faite des recettes à porter en atténuation de tous les CFA, EF et CFNO, par type de frais)

	Budget accordé 2012 (t)
<b>FRAIS FIXES DIRECTS (FFD)</b>	
60 Consommations et fournitures . . . . .	2'700'461.04
61 Frais de personnel . . . . .	129'000'202.88
63 Frais pour immeubles et équip. . . . .	11'137'106.40

64 Frais de gestion . . . . .	3'000'436.68
67 Frais financiers . . . . .	328'313.91
68 Amortissements et provisions . . . . .	9'667'660.00
69 Frais exceptionnels	
Total FFO, avant déduction des recettes . . . . .	155'834'180.91
74 Ventes et prestations diverses	
75 Loyers	
76 Subventions d'exploitation . . . . .	93'839.73
77 Recettes financières	
78 Amortissement subvention d'investissement . . . . .	4'036'808.00
71-79 1 <sup>ères</sup> classes 1 Recettes exceptionnelles	
Total Recettes à porter en déduction (partie fixe) (-) . . . . .	4'130'647.73
Total FFO, après déduction des recettes . . . . .	151'703'533.18
FRAIS VARIABLES DIRECTS (FVD) (PREV.)	
60 Consommations et fournitures . . . . .	33'229'624.40
Total FVO, avant déduction des recettes . . . . .	33'229'624.40
72 Chiffre d'affaire exercices antérieurs	
74 Ventes diverses . . . . .	111'916.17
Total Recettes à porter en déduction (partie variable)(-) . . . . .	111'916.17
Total FVO, après déduction des recettes . . . . .	33'117'708.23
TOTAL FRAIS FIXES (BUDGET INTERNE) . . . . .	151'703'533.18
TOTAL FRAIS VARIABLES (BUDGET INTERNE) . . . . .	33'117'708.23
TOTAL BUDGET INTERNE . . . . .	184'821'241.41

Référence de publication: 2013064514/133.

(130079402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

**Circle Investment Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 173.765.

—  
EXTRAIT

La société a été informée du changement d'adresse de Madame Martha MITROPOULOU, administrateur de la société, ayant désormais son adresse au 8 Stratigou lordanidi, GR 15452 Palaio Psychico, Athens, Grèce.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 mai 2013.

Référence de publication: 2013064522/12.

(130079465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

**Art Evolution Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 177.301.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth of May.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Inars GRINBERGS, banker, residing at L-2273 Luxembourg, 8A, rue de l'Ouest, born in Limbazi (Lituanian) on July 27, 1974.

Such appearing party has decided to form a limited company ("société anonyme") in accordance with the following Articles of Incorporation:

**Denomination - Registered office - Duration Object - Capital**

**Art. 1.** There is hereby formed a company (société anonyme) under the name of "ART EVOLUTION GROUP S.A.".

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licences and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 5.** The corporate capital is fixed EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) represented by 310 (three hundred and ten) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each.

The shares are registered shares or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The corporation may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

### **Administration - Supervision**

**Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

**Art. 8.** The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

**Art. 10.** The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

**Art. 11.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

### **Financial year - General meeting**

**Art. 12.** The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

**Art. 13.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 14.** The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

**Art. 15.** The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the provisions of the law.

**Art. 16.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Thursday of the month of March at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

**Art. 17.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first December two thousand and thirteen.

2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand and fourteen.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

Mr Inars GRINBERGS, prenamed: THREE HUNDRED AND TEN shares . . . . . 310

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 31.000.- (thirty one thousand euro) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 1,800.-.

#### *Extraordinary general meeting.*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one.

2) The following are appointed directors:

Mr Inars Grinbergs, residing at L-2273 Luxembourg, 8A, rue de l'Ouest, born in Limbazi (Lituania) on July 27, 1974,

Ms Anastasia Tarasova, residing at Moscow 117519 (Russia Federation), Kirovogradskaya ul 24-11, born in Moscow (Russia) on March 19, 1983,

Ms Tatjana Dremluga, residing at LV-1013 Riga (Latvia), Eveles str, 6-58, born in Krievija (Russia) on September 24, 1973.

3) Has been appointed auditor:

Services Fiduciaires du Luxembourg S.à r.l., having its registered office in L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faïencerie, RCS Luxembourg B 105346.

4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2018.

5) The registered office is fixed at L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faïencerie.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the French and the English text, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Inars Grinbergs, banquier, demeurant à L-2273 Luxembourg, 8A, rue de l'Ouest, né à Limbazi (Lituanie) le 27 juillet 1974.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ART EVOLUTION GROUP S.A.".

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 31.000.- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit, le dernier jeudi du mois de mars à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout ou il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille treize.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille quatorze.

### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:  
Monsieur Inars GRINBERGS, prénommé, TROIS CENT DIX actions . . . . . 310

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000.- (TRENTE ET UN MILLE EUROS) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.800.-.

### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Inars Grinbergs, demeurant à L-2273 Luxembourg, 8A, rue de l'Ouest, né à Limbazi (Lituanie) le 27 juillet 1974.

Madame Anastasia Tarasova, demeurant à Moscou 117519 (Russie), Kirovogradskaya ul 24-11, née à Moscou (Russie) le 19 mars 1983,

Madame Tatjana Dremluga, demeurant à LV-1013 Riga (Latvie), Eveles str, 6-58, née à Krievija (Russie) le 24 septembre 1973.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

Services Fiduciaires du Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faïencerie, RCS Luxembourg B 105346.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

5) Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faïencerie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. GRINBERGS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2013. Relation: LAC/2013/22322. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013065212/242.

(130080691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

### **Arvensis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 73.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013065214/9.

(130080685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

### **Atalux, Société Anonyme.**

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 177.294.

### STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-trois avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg);

#### A COMPARU:

Monsieur Philippe LAMBERT, Expert-Comptable, né à Liège, le 2 décembre 1971, demeurant professionnellement au 4, Rue de Kleinbettingen, à L-8362 Grass, ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a, par son mandataire, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "Atalux" (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet l'exercice, à titre indépendant, de toutes les activités relevant directement ou indirectement de la profession d'expert-comptable et fiscal.

De manière générale, elle pourra fournir tout service administratif, de tenue de livres et de registres, d'établissement de bilans et de déclarations fiscales, de direction ou de surveillance de sociétés, de représentation de tiers dans leurs rapports avec les administrations publiques ou avec des particuliers, de structuration de patrimoines, de domiciliation. Elle pourra également prêter des activités de conseil et/ou d'assistance technique dans les domaines de l'organisation, de la gestion d'entreprises et des affaires, de la finance et de l'administration des entreprises.

Elle pourra faire toute opération industrielle, commerciale ou financière, mobilière ou immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Elle pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autre, luxembourgeoise ou étrangère, acquérir tout titre et droit par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat.

La Société pourra finalement octroyer tout concours, prêt ou avance à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes physiques. Elle pourra également consentir des garanties, nantir, grever des charges ou accorder des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de ses filiales, sociétés affiliées et/ou de toutes autres sociétés ou personnes physiques.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Steinfort (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

## **Titre II. - Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre pourront être délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## **Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3<sup>ème</sup> mardi de mai à 20.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, email ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques ga-

rantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### **Titre IV. - Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation sera envoyé au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion et devra mentionner la nature et les motifs de cette urgence. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par télécopie, email ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, email ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. La date de la résolution est celle de la dernière signature.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres

agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### **Titre V. - Surveillance de la société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **Titre VI. - Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### **Titre VII. - Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **Titre VIII. - Modification des statuts**

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### **Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, préqualifié, laquelle les a toutes libérées par versement en espèces d'un montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) entièrement alloués au capital social.

La somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 1.150,-EUR.

##### *Résolutions prises par l'actionnaire unique*

Le comparant, prédésigné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un, et celui des commissaires à un.

2.- Comme autorisé par la Loi et les statuts, Monsieur Philippe LAMBERT, Expert-Comptable, né à Liège, le 2 décembre 1971, demeurant professionnellement au 4, Rue de Kleinbettingen, L- 8362 Grass, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.

3.- Fiscoges, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, Rue de Kleinbettingen à L- 8362 Grass (RCS Luxembourg B. 174.051) est appelée aux fonctions de commissaire.

4.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

5.- L'adresse du siège social est établie à L-8362 Grass, 4, Rue de Kleinbettingen.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 mai 2013. Relation GRE/2013/1793. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013065216/207.

(130080578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

**Bensadoun Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BENSADOUN FILS SARL

Référence de publication: 2013065223/10.

(130080927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

**Blue Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.915.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of April,  
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Altercap CCA I S.A. (acting on behalf of Compartment 2011-2), a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.371 ("Altercap"),

hereby represented by Me Hervé Précigoux, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on April 24, 2013.

ECAS 2011-1 Loan B.V., a besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid governed by the laws of the Netherlands, with registered office at Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, the Netherlands, and registered with the Chamber of Commerce under number 34260619 ("ECAS"),

hereby represented by Me Hervé Précigoux, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on April 25, 2013.

DCEMF Holdings Ltd., an exempted company with limited liability governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, South Church Street, Grand Cayman, KY1 - 1104, Cayman Islands, and registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number 166263 ("DCEMF" and collectively with Altercap and ECAS the "Shareholders"),

hereby represented by Me Hervé Précigoux, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on April 24, 2013.

The said proxies shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the shareholders holding the entire share capital of Blue Holding Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of

Luxembourg, having a share capital of nine million two hundred fifty thousand euro (EUR 9,250,000.-), with registered office at 412F, route d'Esch, L2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 16 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1348 of 4 July 2007, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127.915 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary dated 29 April 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1 To create an authorised capital in an amount of twenty million euro (EUR 20,000,000.-) divided into twenty million (20,000,000) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and to authorise the board of managers during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of this extraordinary general meeting of shareholders of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to (i) realise any increase of the corporate capital, within the limits of the authorised capital, in one or several successive tranches, by issuing new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of managers under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by conversion of claims on the Company or in any other manner, (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares, and (iii) determine whether the new shares will be subscribed by shareholders or third parties, within the limits of article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

2 To amend article 6, article 13, article 20.2 and article 33 of the articles of association of the Company, in order to reflect the above resolution.

3 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders resolved to create an authorised capital in an amount of twenty million euro (EUR 20,000,000.-) divided into twenty million (20,000,000) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and to authorise the board of managers during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of this extraordinary general meeting of shareholders of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to (i) realise any increase of the corporate capital, within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by issuing new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by conversion of claims on the Company or in any other manner, (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) determine whether the new shares will be subscribed by shareholders or third parties, within the limits of article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and such authorisation may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the articles of association or, as the case may be, by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg for any amendment of the articles of association.

#### *Second resolution*

The Shareholders resolved to amend article 6, article 13, article 20.2 and article 33 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolution. Said articles will from now on read as follows:

#### **« Art. 6. Authorized Capital, Increase and Reduction of Capital.**

**Art. 6.1. Authorized Capital.** The authorized capital of the Company is set at twenty million euro (EUR 20,000,000.-) divided into twenty million (20,000,000) Shares. Each authorized Share has a nominal value of one euro (EUR 1.-).

The Board is authorized and empowered, within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase of the issued capital, within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by issuing new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by conversion of claims on the Company or in any other manner (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) issue shares to the existing holders of Shares or any persons that have been approved by the Shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. This authorisation is valid during a period ending five (5)

years after the date of publication of the deed of 29 April 2013 creating the authorised capital in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

The Board may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of the issue of new Shares under the authorized capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 of the Articles of Association will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Board or of any person duly authorized and empowered by the Board for this purpose.

**Art. 6.2. Increase and Reduction of Capital.** The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

**Art. 6.2.1.** Subject to article 6.2.3 of the Articles of Association, any allotment of Shares, warrants or other securities proposed to be made by the Company (such Shares, warrants or other securities being called "Additional Securities") shall first be offered for subscription to the Shareholders in the proportion that the number of Shares for the time being held by each Shareholder bears to the total number of Shares in issue.

**Art. 6.2.2.** Such offer shall be made by notice in writing sent by the Board specifying the number of Additional Securities to which the relevant Shareholder is entitled and specifying a time period (being not less than two (2) weeks) within which the offer (if not accepted) shall be deemed to have been declined. Such offers are not transferable (other than to an Affiliate or Related Fund of a Shareholder subject to article 189 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended), cannot be split or consolidated and can be accepted in full or in part. Shareholders who accept the offer shall be entitled to indicate that they would accept, on the same terms, the Additional Securities which have not been accepted by other Shareholders ("Excess Additional Securities"). Any Excess Additional Securities shall be allotted to the Shareholders who have indicated they would accept Excess Additional Securities. Excess Additional Securities shall be allotted pro rata to the aggregate number of Shares held by the Shareholders accepting the Excess Additional Securities (provided that no Shareholder shall be allotted more than the maximum number of Excess Additional Securities the Shareholder has indicated it is willing to accept). If, owing to the inequality of the number of new Additional Securities to be issued and the number of Shares held by the Shareholders entitled to receive the offer of new Additional Securities, any difficulties shall arise in the apportionment of any such new Additional Securities amongst the shareholders, the number of shares will be rounded upwards so that there is no such inequality.

**Art. 6.2.3.** Article 6.2.1. Shall not apply to:

- (i) any issue of Additional Securities proposed to be made by the Company pursuant to a management investment scheme (including stock options plans) approved by the Board;
- (ii) any Additional Securities issued in connection with or as consideration for a joint venture, acquisition or other corporate reorganisation approved by the Board, as long as all Shareholders are diluted proportionally;
- (iii) any issuance or exercise of Warrants; and
- (iv) any Additional Securities issued by the Board as an Important Decision within the framework of the authorized capital, subject to such issuance (a) not triggering a change of control, as further described in the Shareholders' Agreement, and (b) being required in case of an Emergency.

**Art. 6.2.4.** In the event of an Emergency the Board can issue to the Shareholders Additional Securities from the authorized capital without observing the principle of proportionality set out in article 6.2.1.

**Art. 6.2.5.** If Additional Securities are issued in case of an Emergency to one or more Shareholders, within 30 days from the date of the issue of such Additional Securities the participating Shareholders shall offer for purchase, at the subscription price paid by such participating Shareholders, to those Shareholders who have not participated (the "Excluded Shareholders") in the issuance of the Additional Securities a number of Additional Securities up to the number required to equalise the overall shareholdings/participations to reflect the pro-rata shareholdings in Shares as held by the Shareholders immediately prior to the emergency, as further described in the Shareholders' Agreement. The Excluded Shareholders shall have 15 Business Days to accept such offer and pay the purchase price.;

" **Art. 13. Important Decisions.** Any action in respect of important decisions (as detailed below - the "Important Decisions") shall require the prior approval by the Board with a majority of at least three (3) A-Managers including the A-2 Manager and two (2) B-Managers (the "Board Super Majority"). The Important Decisions are as follows:

1. the adoption of the annual Budget and any modification thereof;
2. any alteration of the accounting policies of the Company or of any member of the Group (unless such alteration is required by Law or by a relevant accounting requirement);
3. appointment and removal of statutory auditors of a member of the Group other than for the Company;

4. any decision which would require the prior consent of lenders or would trigger an event of default or mandatory prepayment pursuant to any agreements which may exist between the Security Agent, amongst others, and the Company and which may provide such obligations, as amended from time to time;

5. any capital increase in the framework of the authorized capital subject to such capital increase being required by Emergency;

6. any material change in the activity or strategy of a member of the Group;

7. any agreement between a member of the Group and, directly or indirectly, (i) a member of Management, or (ii) any Shareholder of the Company, or (iii) any relative of a Shareholder or a member of Management, or (iv) any entity that is an Affiliate or Related Fund of any of the foregoing (with the interested party abstaining);

8. any proposal relating to the issue or redemption/repurchase of securities by a subsidiary of the Company and any proposal relating to the modification of the articles of association of a subsidiary;

9. agreeing, varying or revoking (in whole or in part) an authorization list specifying levels of authority for various levels of the Group's management team;

10. any new borrowings or indebtedness in an amount in excess of two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000.-), unless such borrowings or indebtedness is included in the approved annual Budget;

11. any pledge, guarantee or surety of any kind to guarantee a sum in excess of two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000.-) except those granted in the ordinary course of business in connection with the financing of capex approved by the Board or in the approved annual Budget;

12. the approval of the financial statements of any member of the Group (other than the Company) at the end of the financial year and allocation of the results;

13. the opening, or carrying of, or settlement in connection with any judicial, arbitrary or governmental proceedings where the amount at stake is in excess of two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000.-);

14. the conclusion, material amendment to or termination of any agreement the term of which shall be in excess of 2 years or which for any member of the Group represents a cost in excess of five million euro (EUR 5,000,000.-) or generates a turn-over in excess of five million euro (EUR 5,000,000.-) in each case during its term (or over a period of one year if the contract is for indefinite term);

15. any acquisition, investment or undertaking to invest in excess of two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000.-) per transaction (unless such investment is in the approved annual budget) and any investment in the approved annual budget in excess of one million euro (EUR 1,000,000.-) if it is itemized in that budget or five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) if it is not itemized in that Budget;

16. any disposal (including lease) of assets of book value greater than five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) per transaction (unless such acquisition or disposal is in the approved annual Budget);

17. any decision in relation to a possible listing of a member of the Group, including the choice of the financial advisers;

18. any winding-up, liquidation, insolvency, merger, de-merger or other type of corporate restructuring, involving a member of the Group (other than the Company);

19. any decision relating to the remuneration of the Group Managing Director, CFO or Chairman or any manager, consultant or employee of the Group having an annual gross compensation in excess of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-);

20. any decision relating to any share plan or other incentive plan to employees, including the allocation of Management Warrants in favour of members of the management of the Group;

21. any decision relating to the appointment, hiring, termination or amendment of the service or employment agreement of a manager, consultant, director or an employee of a member of the Group having in case of employee an annual gross compensation in excess of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-); and

22. any agreement for the formation of a joint venture, consortium or partnership.

Board approval shall not be required for any Important Decision if the matter has already been approved by the requisite majority of Shareholders.

A series of related transactions shall be construed as a single transaction, and any amounts involved in the related transactions shall be aggregated, to determine whether a matter is an Important Decision.";

« **Art. 20.2. Shareholder Reserved Matters.** The Shareholder Reserved Matters are as follows:

1. approval of the Company's financial statements;
2. allocation of the Company's profit/loss and profit distributions;
3. appointment/removal of Managers;
4. determination of the remuneration of the Managers including the Chairman;
5. appointment/removal of the statutory auditors;
6. an Exit;
7. amendment or termination of the consultancy agreement of the Chairman or the Group Managing Director;

8. transfer of Shares to persons who are not Shareholders;
9. modification to the Articles of Association;
10. changes in share capital of the Company, including issuance of instruments giving access to share capital, other than a change in share capital decided by the Board within the framework of the authorized capital in case of Emergency;
11. merger/contribution/spin-off; and
12. changes to the rights of any class of Shares or equity instruments.

A series of related transactions shall be construed as a single transaction, and any amounts involved in the related transactions shall be aggregated, to determine whether a matter is a Shareholder Reserved Matter."; and

" **Art. 33. Definitions.** In these Articles of Association the following definitions should apply:

"Acceptance Notice" has the meaning set out in article 8.3.4 (i)(a) of the Articles of Association;

"Acceptance Period" means the period of 10 Business Days from the date of the Transfer Notice;

"Accepting Shareholder" has the meaning set out in article 8.3.4(i)(a) of the Articles of Association;

"Additional Securities" has the meaning set out in article 6.2.1 of the Articles of Association;

"Affiliate" means when used with reference to a specified legal entity, means any legal entity that directly or indirectly through one or more intermediaries controls, is controlled by or is under common control with such specified legal entity; for such purposes, the term "control" (including the terms "controlling", "controlled by" and "under common control with") means the possession, directly or indirectly, of the power to exercise a decisive influence on the appointment of a majority of the directors of a company or on the management policies of a company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

"Altercap" means Altercap CCA I S.A. (acting on behalf of Compartment 2011-2), a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.371;

"Articles of Association" has the meaning set out in article 1 of the Articles of Association;

"A-Manager" has the meaning set out in article 11 of the Articles of Association;

"AI-Manager" has the meaning set out in article 11 of the Articles of Association;

"A2-Manager" has the meaning set out in article 11 of the Articles of Association;

"Board" has the meaning set out in article 11 of the Articles of Association;

"Board Super Majority" has the meaning set out in article 13 of the Articles of Association;

"Budget" means the budget for the Group as approved by the Board from time to time;

"Business Day" means a day which is not a Saturday, a Sunday or a public holiday in Luxembourg, London or New York;

"B-Managers" has the meaning set out in article 11 of the Articles of Association;

"Call Option Agreement" means any agreement referred to as a call option agreement which may exist between the Shareholders, amongst others, and the Company whereby a call option shall be granted over the Shares, as amended from time to time;

"Chairman" has the meaning set out in article 11 of the Articles of Association;

"Closing Date" has the meaning set out in article 8.3.4 (i)(a) of the Articles of Association;

"Company" has the meaning set out in article 1 of the Articles of Association;

"Control" means the possession, directly or indirectly, of the power to exercise a decisive influence on the appointment of a majority of the directors of a company or on the management policies of a company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise, and "Controls" and "Controlled" shall be construed accordingly;

"DCEMF" means DCEMF Holdings Ltd., an exempted company with limited liability governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, South Church Street, Grand Cayman, KY1 - 1104, Cayman Islands, and registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number 166263;

"Drag-along Notice" has the meaning set out in article 8.3.5 (i)(a) of the Articles of Association;

"Drag-along Right" has the meaning set out in article 8.3.5 (i)(a) of the Articles of Association;

"Drag-along Securities" has the meaning set out in article 8.3.5 (i)(a) of the Articles of Association;

"ECAS" means ECAS 2011-1 Loan B.V., a besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid governed by the laws of the Netherlands, with registered office at Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, the Netherlands, and registered with the Chamber of Commerce under number 34260619;

"Emergency" means an event of default or default under any facility agreement entered into by the Company or its Affiliates as borrower, as amended from time to time, which could be avoided if additional finance was raised by the Company under a capital increase from the authorized capital.

"Encumbrance" means any claim, charge, mortgage, lien, option, equitable right, power of sale, pledge, hypothecation, retention of title, right of pre-emption, right of first refusal or other third party right(s) or security interest of any kind or an agreement, arrangement or obligation to create any of the foregoing;

"ETS Entitlement" has the meaning set out in article 8.3.4(i)(b) I. of the Articles of Association;

"Excess Additional Securities" has the meaning set out in article 6.2.2 of the Articles of Association;

"Excess Transfer Securities" has the meaning set out in article 8.3.3 of the Articles of Association;

"Excluded Shareholders" has the meaning set out in article 6.2.5 of the Articles of Association;

"Exit" means each of the following:

(i) A sale of all Shares in the Company representing the entire share capital of the Company; or

(ii) a sale of all or substantially all of the assets of the Group; or

(iii) an IPO of all Shares;

"Final Pre-emption Notice" has the meaning set out in article 8.3.4(i)(c) of the Articles of Association;

"Fund" means any body corporate, partnership, superannuation scheme, pension fund, collective investment scheme or managed fund that (a) has been established to pool the resources of multiple underlying investors or utilise the resources of one underlying investor, (b) is managed and/or advised by a Fund Manager and (c) has been established to invest in a class of assets or investments, rather than in a single asset or investment, provided;

"Fund Manager" means an entity or person appointed by a Fund to manage and/or advise that Fund on a day-to-day basis in relation to all or part of its assets and undertakings;

"Group" means the Company and any Group Companies from time to time;

"Group Companies" means the Company and its subsidiaries and "Group Company" means any one of them;

"Group Managing Director" means the person appointed from time to time by the Board as managing director of the Group;

"Important Decisions" has the meaning set out in article 13 of the Articles of Association;

"Interest" includes an interest of any kind in or in relation to any Security or any right to control the voting or other rights attributable to any Security, disregarding any conditions or restrictions to which the exercise of any right attributed to such interest may be subject;

"IPO" means the admission of all or any part of the share capital or depository receipts (or equivalent) representing Shares, of the Company to a major internationally recognised stock exchange;

"Laws" has the meaning set out in article 1 of the Articles of Association;

"Legal Reserve" has the meaning set out in article 30 of the Articles of Association;

"Lock-In Period" means the period during which any facility remains outstanding under any agreements which may exist between the Security Agent, amongst others, and the Company, as amended from time to time;

"Management" means those members of management who are allocated warrants from time to time;

"Management Warrants" means the warrants which the Company shall issue in favour of members of the management of the Group, from time to time;

"Managers" has the meaning set out in article 11 of the Articles of Association;

"Mezzanine Shareholders" means Altercap, ECAS and DCEMF;

"Offer" has the meaning set out in article 8.3.3 of the Articles of Association;

"Offeror" has the meaning set out in article 8.3.1 of the Articles of Association;

"Permitted Regulatory Condition" means a bona fide material consent, clearance, approval or permission necessary to enable a Transferring Party and/or Accepting Shareholder to be able to complete a transfer of Securities under the rules or regulations of any stock exchange on which it or any of its Affiliates is quoted; or the rules or regulations of any governmental, statutory or regulatory body in those jurisdictions where the Transferring Party, Accepting Shareholder, the Company or any of their Affiliates carries on business;

"Permitted Transfers" has the meaning set out in article 8.2 of the Articles of Association;

"Proportional Tag-along" has the meaning set out in article 8.3.2 of the Articles of Association;

"Proportional Tag-along Notice" has the meaning set out in article 8.3.4 (ii)(a) of the Articles of Association;

"Proportional Tag-along Right" has the meaning set out in article 8.3.4 (ii)(a) of the Articles of Association;

"Proportional Tag-along Securities" has the meaning set out in article 8.3.4 (ii)(a) of the Articles of Association;

"Raiffeisen" means Raiffeisenlandesbank Oberösterreich Aktiengesellschaft, Zweigniederlassung Süddeutschland, a stock corporation duly incorporated under the laws of Austria, with a place of business at Dr.-Emil-Brichta-Straße 9, 94036 Passau, Germany, and registered with the commercial register of the local court of Passau under number HRB 6518;

"Raiffeisen Warrant" means the warrant which the Company shall issue in favour of Raiffeisen;

"Related Fund" means, in relation to a specified legal entity, a fund which is managed or advised by the same investment manager or investment adviser as such entity or any of its Affiliates or, if it is managed by a different investment manager or investment adviser, a fund whose investment manager or investment adviser is an Affiliate of the investment manager or investment adviser of such entity;

"Relevant Portion" has the meaning set out in article 8.3.3 of the Articles of Association;

"Remaining Shareholders" has the meaning set out in article 8.3.1 of the Articles of Association;

"Securities": means the Shares, Warrants and any other instrument giving access to the share capital of the Company, as well as any positions under any agreement which may exist between third party senior lenders, amongst others, and the Company, as amended from time to time;

"Security Agent": means Commerzbank Aktiengesellschaft, Filiale Luxemburg, a financial institution organized and existing under the laws of Germany, having its corporate seat at Kaiserstrasse 16, 60311 Frankfurt am Main, Germany, registered under number HRB 32000, acting through its Luxembourg branch, having its registered office at 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 119.317;

"Shareholder" means any holder of Shares issued by the Company from time to time;

"Shareholder Manager" has the meaning set out in article 11 of the Articles of Association;

"Shareholder Reserved Matters" has the meaning set out in article 20.2 of the Articles of Association;

"Shareholders' Agreement" means any shareholders' agreement which may be concluded between the shareholders of the Company and the Company, as amended from time to time;

"Shares" has the meaning set out in article 5 of the Articles of Association;

"Strip" means the Shares as well as any positions under any agreement which may exist between third party senior lenders, amongst others, and the Company, as amended from time to time;

"Third Party Offer" has the meaning set out in article 8.3.1 of the Articles of Association;

"Third Party Offer Price" has the meaning set out in article 8.3.2 of the Articles of Association;

"Total Tag-along Notice" has the meaning set out in article 8.3.5 (i)(c) of the Articles of Association;

"Total Tag-along Right" has the meaning set out in article 8.3.5 (i)(c) of the Articles of Association;

"Total Tag-along Securities" has the meaning set out in article 8.3.5 (i)(c) of the Articles of Association;

"Transfer", in the context of Securities or any Interest in Securities, means any of the following: (a) sell, assign, transfer or otherwise dispose of, or grant any option over, any Securities or any Interest in Securities; (b) create or permit to subsist any Encumbrance over Securities or any Interest in Securities; (c) enter into any agreement in respect of the votes or any other rights attached to any Securities; or (d) renounce or assign any right to receive any Securities or any Interest in Securities;

"Transfer Date" has the meaning set out in article 9.1 (iv) of the Articles of Association;

"Transfer Notice" has the meaning set out in article 8.3.3 of the Articles of Association;

"Transfer Securities" has the meaning set out in article 8.3.1 of the Articles of Association;

"Transferee" has the meaning set out in article 8.2 of the Articles of Association;

"Transferor" has the meaning set out in article 8.2 of the Articles of Association;

"Transferring Party" has the meaning set out in article 8.3.1 of the Articles of Association; and

"Warrants" means the Raiffeisen Warrant and the Management Warrants."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-neuf avril,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

Altercap CCA I S.A. (agissant au nom et pour le compte du Compartiment 2011-2), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-153371 («Altercap»), représentée aux fins des présentes par Maître Hervé Précigoux, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 24 avril 2013.

ECAS 2011-1 Loan B.V., une besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid régie par le droit néerlandais, ayant son siège social au Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, Pays-Bas et immatriculée à la Chambre de Commerce sous le numéro 34260619 («ECAS»),

représentée aux fins des présentes par Maître Hervé Précigoux, prénommé aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 25 avril 2013.

DCEMF Holdings Ltd, une société exonérée à responsabilité limitée, régie par le droit des Îles Caïmans, ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, South Church Street, Grand Cayman, KY1 - 1104, Îles Caïmans, et immatriculée au Registre des Sociétés des Îles Caïmans sous le numéro 166263 («DCEMF») et collectivement avec Altercap et ECAS les «Associés»),

représentée aux fins des présentes par Maître Hervé Précigoux, prénommé aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 24 avril 2013.

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter que les Associés sont les associés détenant l'intégralité du capital social de Blue Holding Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de neuf millions deux cent cinquante mille euros (EUR 9.250.000,-), dont le siège social est au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 16 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1348 du 4 juillet 2007, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 127.915 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 29 avril 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à adopter sur la base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Création d'un capital autorisé d'un montant de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-) divisé en vingt millions (20.000.000) de parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) par part sociale et autorisation du conseil de gérance, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication du procès-verbal de la présente assemblée générale extraordinaire des associés de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à (i) réaliser toute augmentation de capital social, dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles parts sociales, avec ou sans prime d'émission, contre un paiement en espèces ou en nature, suite à l'exercice, le cas échéant, des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le conseil de gérance selon les termes et conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés de parts sociales, d'obligations, de billets ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, billets ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, par conversion de créances sur la Société ou de toute autre manière, (ii) déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles parts sociales, et (iii) déterminer si les nouvelles parts sociales vont être souscrites par des associés ou des tiers, dans les limites de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

2 Modification de l'article 6, de l'article 13, de l'article 20.2 et de l'article 33 des statuts de la Société, afin de refléter la résolution ci-avant.

3 Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés ont décidé de créer un capital autorisé d'un montant de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-) divisé en vingt millions (20.000.000) de parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale et d'autoriser le conseil de gérance, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication du procès-verbal de la présente assemblée générale extraordinaire des associés de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à (i) réaliser toute augmentation de capital social, dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles parts sociales, avec ou sans prime d'émission, contre un paiement en espèces ou en nature, suite à l'exercice, le cas échéant, des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le conseil de gérance selon les termes et conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés de parts sociales, d'obligations, de billets ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, billets ou instruments similaires émis de temps en temps par la Société, par conversion de créances sur la Société ou de toute autre manière, (ii) déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles parts sociales, et (iii) déterminer si les nouvelles parts sociales vont être souscrites par des associés ou des tiers, dans les limites de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, et cette autorisation peut être renouvelée par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité déterminées par les statuts ou, le cas échéant, par les lois du Grand-Duché du Luxembourg concernant toute modification des statuts.

### Seconde résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'article 6, l'article 13, l'article 20.2 et l'article 33 des statuts de la Société, afin de refléter la résolution ci-avant. Lesdits articles seront dorénavant rédigés comme suit:

#### « Art. 6. Capital Autorisé, Augmentation et Réduction du Capital Social.

**Art. 6.1. Capital Autorisé.** Le capital autorisé de la Société est fixé à vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-) divisés en vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales. Chaque Part Sociale autorisée a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Le Conseil de Gérance est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital à concurrence du capital autorisé, émis en une ou plusieurs fois, par l'émission de nouvelles parts sociales, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Conseil de Gérance conformément aux termes et conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des parts sociales nouvelles; et (iii) émettre des parts sociales à l'attention des détenteurs actuels de Parts Sociales ou de toutes personnes ayant été approuvées par les Associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 189 paragraphe premier de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication de l'acte du 29 avril 2013 créant le capital autorisé au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des Associés délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Conseil de Gérance peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des Parts Sociales représentant tout ou partie de l'émission de nouvelles Parts Sociales dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil de Gérance ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Conseil de Gérance.

**Art. 6.2. Augmentation et Réduction de capital.** Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des Associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 6.2.1.** Sous réserve de l'article 6.2.3 des Statuts, toute attribution de Parts Sociales, bons de souscription de parts sociales ou autres titres proposée par la Société (ces Parts Sociales, bons de souscription de parts sociales ou autres titres étant appelés «Titres Additionnels») est en premier lieu offerte à la souscription aux Associés dans la proportion du nombre de Parts Sociales détenues à ce moment par chacun des Associés par rapport à l'ensemble des Parts Sociales émises.

**Art. 6.2.2.** Une telle offre sera faite par notice écrite envoyée par le Conseil de Gérance précisant le nombre de Titres Additionnels auxquels ledit Associé a droit et précisant un délai (d'au moins deux (2) semaines) dans lequel l'offre (si elle n'est pas acceptée) est réputée avoir été refusée. De telles offres ne sont pas cessibles (sauf à un Affilié ou à un Fonds Afférent d'un Associé soumis à l'article 189 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée), ne peuvent pas être divisées ou consolidées et peuvent être acceptées en intégralité ou en partie. Les Associés acceptant l'offre sont en droit d'indiquer qu'ils accepteraient, aux mêmes conditions, les Titres Additionnels qui n'ont pas été acceptés par les autres Associés (les «Titres Additionnels Excédentaires»). Tout Titre Additionnel Excédentaire sera attribué aux Associés qui ont indiqué qu'ils accepteraient des Titres Additionnels Excédentaires. Les Titres Additionnels Excédentaires seront attribués au pro rata du nombre global de Parts Sociales détenues par les Associés acceptant les Titres Additionnels Excédentaires (à condition qu'aucun Associé ne se voit attribuer plus que le nombre maximal de Titres Additionnels Excédentaires qu'il avait indiqué vouloir accepter). Si, en raison de l'inégalité du nombre de nouveaux Titres Additionnels à émettre et du nombre de Parts Sociales détenues par les Associés en droit de recevoir l'offre des nouveaux Titres Additionnels, des difficultés apparaissent dans la répartition de ces nouveaux Titres Additionnels entre les Associés, le nombre de parts sociales sera arrondi à la hausse de façon à ce qu'il n'y a plus d'inégalité.

**Art. 6.2.3.** L'article 6.2.1 des Statuts n'est pas applicable à:

- (i) une émission de Titres Additionnels proposée par la Société conformément à un plan d'intéressement des dirigeants (y compris en vertu de programmes d'options d'achat d'actions) approuvé par le Conseil de Gérance;
- (ii) tous les Titres Additionnels émis en relation avec ou en considération d'une coentreprise (joint venture), acquisition ou autre restructuration approuvée par le Conseil de Gérance, tant que tous les Associés sont dilués proportionnellement;
- (iii) toutes les émissions ou tous les exercices de Bons de Souscription de Parts Sociales; et

(iv) tous Titres Additionnels émis par le Conseil de Gérance par une Décision Importante dans le cadre du capital autorisé, si cette émission (a) ne déclenche pas un changement de contrôle tel que défini plus précisément dans le Pacte d'Associés, et (b) est requise par un cas d'Urgence.

**Art. 6.2.4.** En cas d'Urgence, le Conseil de Gérance peut émettre à l'attention des Associés des Titres Additionnels dans la limite du capital autorisé, sans respecter le principe de proportionnalité énoncé à l'article 6.2.1.

**Art. 6.2.5.** Si des Titres Additionnels sont émis en cas d'Urgence à l'attention d'un ou plusieurs Associés, dans les 30 jours à compter de la date de l'émission de ces Titres Additionnels, les Associés participants doivent offrir à la vente, au prix de souscription payé par les Associés participants aux Associés n'ayant pas participé (les «Associés Exclus») à l'émission des Titres Additionnels un certain nombre de Titres Additionnels à concurrence du nombre nécessaire pour équilibrer l'actionnariat / les participations globales afin de refléter les participations au prorata des Parts Sociales telles qu'elles étaient immédiatement avant l'Urgence, tel que décrit dans le Pacte d'Associés. Les Associés Exclus disposent de 15 Jours Ouvrables pour accepter une telle offre et payer le prix d'achat.»;

« **Art. 13. Décisions Importantes.** Toute opération relative à des décisions importantes (telles que décrites ci-dessous - les «Décisions Importantes») requiert l'approbation préalable du Conseil de Gérance avec une majorité d'au moins trois (3) Gérants A incluant le Gérant A2 et deux (2) Gérants B (la «Super Majorité du Conseil de Gérance»).

Les Décisions Importantes sont les suivantes:

1. l'approbation du Budget annuel et de toutes les modifications y relatives;
2. toute modification des procédures comptables de la Société ou de tout membre du Groupe (sauf si cette modification est requise par la Loi ou par une exigence comptable);
3. nomination et révocation des commissaires aux comptes d'un membre du Groupe sauf pour la Société;
4. toute décision qui pourrait requérir le consentement préalable des prêteurs ou qui déclencherait une défaillance ou un remboursement obligatoire conformément à tout contrat pouvant exister entre l'Agent de Garantie, entre autres, et la Société et qui stipulerait de telles obligations, tel que modifié de temps à autre;
5. toute augmentation de capital dans la limite du capital autorisé, à condition que cette augmentation de capital soit requise par une Urgence;
6. toute modification matérielle dans l'activité ou la stratégie d'un membre du Groupe;
7. tout accord entre un membre du Groupe et, directement ou indirectement, (i) un membre de la Gérance ou (ii) tout Associé de la Société ou (iii) tout parent d'un Associé ou d'un membre de la Gérance ou (iv) toute entité qui est un Affilié ou un Fonds Afférent de l'une quelconque des personnes précédentes (avec abstention de la partie intéressée);
8. toute proposition relative à l'émission ou au rachat/remboursement de titres par une filiale de la Société et toute proposition relative à la modification des statuts d'une filiale;
9. approuver, modifier ou révoquer (en tout ou en partie) une liste de signataires autorisés spécifiant les niveaux de pouvoirs pour les différents niveaux de l'équipe de gérance du Groupe;
10. tous nouveaux prêts ou endettements d'un montant supérieur à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), sauf si ces prêts ou endettements sont inclus dans le Budget annuel tel qu'approuvé;
11. tout gage, garantie ou sûreté de toute sorte pour garantie d'une somme d'un montant supérieur à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) à l'exception de ceux accordés dans le cours ordinaire des affaires en rapport avec le financement de capex approuvés par le Conseil de Gérance ou qui figurent dans le Budget annuel tel qu'il a été approuvé;
12. l'approbation des comptes de tout membre du Groupe (sauf ceux de la Société) à la fin de l'exercice social et l'affectation des résultats;
13. l'ouverture, ou la poursuite, ou un accord amiable en relation avec toute procédure judiciaire, arbitrale, ou gouvernementale lorsque le montant impliqué est supérieur à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-);
14. la conclusion, modification substantielle ou résiliation d'un contrat quelconque dont la durée est supérieure à 2 années ou qui pour un membre quelconque du Groupe représente un coût supérieur à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) ou génère un chiffre d'affaires supérieur à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) dans chaque cas pendant sa durée (ou sur un an si le contrat est à durée indéterminée);
15. toute acquisition, investissement ou engagement d'investir supérieur à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) par transaction (sauf si cet investissement est dans le budget annuel tel qu'approuvé) et tout investissement dans le budget annuel tel qu'approuvé supérieur à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) s'il est détaillé dans ledit budget ou cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) s'il n'est pas détaillé dans ledit Budget;
16. toute aliénation (y inclus la location) d'actifs d'une valeur comptable supérieure à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) par transaction (sauf si cette acquisition ou aliénation est dans le Budget annuel tel qu'il a été approuvé);
17. toute décision en relation avec une possible introduction en bourse d'un membre du Groupe, y compris le choix des conseillers financiers;
18. toute dissolution, liquidation, insolvabilité, fusion, scission ou tout autre type de restructuration impliquant un membre du Groupe (autre que la Société);

19. toute décision relative à la rémunération du Directeur Général du Groupe, du Directeur Financier ou du Président ou de tout gérant, consultant ou salarié du Groupe ayant une rémunération annuelle brute supérieure à cent mille euros (EUR 100.000,-);

20. toute décision relative à tout plan d'attribution de parts sociales ou tout autre plan d'intéressement des salariés, y compris l'attribution de Bons de Souscription de Parts Sociales de la Gérance en faveur des membres de la Gérance du Groupe;

21. toute décision relative à la nomination, au recrutement, à la résiliation ou à la modification d'un contrat de travail ou de services d'un gérant, consultant, directeur ou salarié d'un membre du Groupe ayant dans le cas d'un salarié une rémunération annuelle brute supérieure à EUR 100.000,-; et

22. tout contrat pour la formation d'une coentreprise (joint venture), d'un consortium ou d'un partenariat (partnership).

L'accord du Conseil de Gérance n'est pas requis pour toute Décision Importante si l'opération a déjà été approuvée par la majorité requise des Associés.

Une série de transactions liées doit être interprétée comme une transaction unique, et toutes les sommes engagées dans les transactions liées doivent être additionnées afin de déterminer s'il s'agit d'une Décision Importante.»;

« **Art. 20.2. Questions Réservées aux Associés.** Les Questions Réservées aux Associés sont les suivantes:

1. l'approbation des états financiers de la Société;
2. l'attribution des profits / pertes de la Société et les distributions de profits;
3. la nomination / révocation de Gérants;
4. la fixation de la rémunération des Gérants, y compris du Président;
5. la nomination/révocation des commissaires;
6. une Sortie;
7. la modification ou résiliation du contrat de consultant du Président ou du Directeur Général du Groupe;
8. le transfert de Parts Sociales à des personnes qui ne sont pas des Associés;
9. la modification des Statuts;
10. les modifications du capital social de la Société, y compris l'émission de titres donnant accès au capital, autres qu'une modification du capital social décidée par le Conseil de Gérance dans la limite du capital autorisé en cas d'Urgence;
11. une fusion / un apport / une scission; et
12. les modifications des droits d'une catégorie de Parts Sociales ou de titres de capital.

Une série de transactions liées doit être interprétée comme une transaction unique, et toutes les sommes engagées dans les transactions liées doivent être additionnées afin de déterminer s'il s'agit d'une Question Réservée aux Associés.»; et

« **Art. 33. Définitions.** Dans ces Statuts les définitions suivantes doivent s'appliquer:

«Affilié» désigne, lorsqu'il est employé en référence à une entité légale déterminée, toute entité légale qui, directement ou indirectement par un ou plusieurs intermédiaires, contrôle, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec ladite entité légale; à ces fins, le terme «contrôle» (y compris les termes «contrôlant», «contrôlé par», et «sous le contrôle commun avec») désigne la possession, directement ou indirectement, du pouvoir d'exercer une influence décisive sur la nomination d'une majorité de dirigeants d'une société ou sur les politiques de gestion d'une société, que ce soit par la propriété de titres donnant un droit de vote, par un contrat ou autrement;

«Agent de Garantie» désigne Commerzbank Aktiengesellschaft, Filiale Luxembourg, une institution financière gouvernée par le droit allemand, ayant son siège social au Kaiserstrasse 16, 60311 Frankfurt am Main, Allemagne, immatriculée sous le numéro HRB 32000, agissant par l'intermédiaire de sa succursale luxembourgeoise, ayant son siège social au 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.317;

«Altercap» désigne Altercap CCA I S.A. (agissant pour le compte du Compartiment 2011-2), une société anonyme gouvernée par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.371;

«Associé» désigne tout détenteur de Parts Sociales émises par la Société de temps à autre;

«Associé Acceptant» a le sens défini à l'article 8.3.4 (i)(a) des Statuts;

«Associé Cédant» a le sens défini à l'article 8.3.1 des Statuts;

«Associés Restants» a le sens défini à l'article 8.3.1 des Statuts;

«Associés Exclus» a le sens défini à l'article 6.2.5 des Statuts;

«Avis d'Acceptation» a le sens défini à l'article 8.3.4 (i)(a) des Statuts;

«Avis de Cession» a le sens défini à l'article 8.3.3 des Statuts;

«Avis d'Entraînement» a le sens défini à l'article 8.3.5 (i)(a) des Statuts;

«Avis d'Entraînement Global» a le sens défini à l'article 8.3.5 (i)(c) des Statuts;

«Avis de Sortie Conjointe Proportionnée» a le sens défini à l'article 8.3.4 (ii)(a) des Statuts;

«Avis Final de Prémption» a le sens défini à l'article 8.3.4 (i)(c) des Statuts;

«Bons de Souscription de Parts Sociales» désigne le Bon de Souscription de Parts Sociales de Raiffeisen et les Bons de Souscription de Parts Sociales de la Gérance;

«Bons de Souscription de Parts Sociales de la Gérance» désigne les bons de souscription de Parts Sociales que la Société doit émettre au profit des membres de la gérance du Groupe, de temps à autre;

«Bon de Souscription de Parts Sociales de Raiffeisen» désigne le bon de souscription de Parts Sociales que la Société doit émettre au profit de Raiffeisen;

«Budget» désigne le budget du Groupe tel qu'approuvé par le Conseil de Gérance de temps à autre;

«Cédant» a le sens défini à l'article 8.2 des Statuts;

«Cession», dans le contexte de Titres ou de tout Intérêt dans des Titres, désigne l'un quelconque des actes suivants: (a) vendre, céder ou aliéner autrement, ou accorder une option sur des Titres ou tout Intérêt dans des Titres; (b) créer ou engager une Charge quelconque sur des Titres ou tout Intérêt dans des Titres; (c) conclure un contrat concernant le droit de vote ou d'autres droits attachés aux Titres; ou (d) renoncer ou céder tout droit de recevoir des Titres ou tout Intérêt dans des Titres;

«Cessions Admises» a le sens défini à l'article 8.2 des Statuts;

«Cessionnaire» a le sens défini à l'article 8.2 des Statuts;

«Charge» désigne toute action en justice, frais, gage, droit de rétention, option, droit équitable, pouvoir de vente, promesse, hypothèque, rétention de titre, droit de préemption, droit de premier refus ou tout autre droit ou garantie de toute sorte détenus par un tiers ou un contrat, accord ou obligation de créer l'un des droits précités;

«Condition Réglementaire Admise» désigne un consentement écrit de bonne foi, une autorisation, une attestation ou une permission, nécessaire pour permettre à un Associé Cédant et/ou à un Associé Acceptant de réaliser une Cession de Titres conformément aux règles ou règlements de toute bourse sur laquelle la Société ou l'un de ses Affiliés est coté; ou les règles ou règlements d'un organisme gouvernemental, de droit public ou réglementaire des juridictions dans lesquelles l'Associé Cédant, l'Associé Acceptant, la Société ou l'un de ses Affiliés exerce son activité;

«Conseil de Gérance» a le sens défini à l'article 11 des Statuts;

«Contrôle» désigne la possession, directement ou indirectement, du pouvoir d'exercer une influence décisive sur la nomination d'une majorité de dirigeants d'une société ou sur les politiques de gestion d'une société, que ce soit par la propriété de titres de vote, par un contrat ou autrement, et les termes «Contrôle» et «Contrôlé» doivent être interprétés dans ce sens;

«Convention d'Option d'Achat» désigne toute convention indiquée comme étant une convention d'option d'achat qui peut exister entre les Associés, entre autres, et la Société dans laquelle une option d'achat doit être accordée sur les Parts Sociales, telle que modifiée de temps en temps;

«Date de Cession» a le sens défini à l'article 9.1 (iv) des Statuts;

«Date de Clôture» a le sens défini à l'article 8.3.4 (i)(a) des Statuts;

«DCEMF» désigne DCEMF Holdings Ltd., une société exonérée à responsabilité limitée gouvernée par le droit des Îles Caïmans, ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, South Church Street, Grand Cayman, KY1 - 1104, Îles Caïmans, et immatriculée au Registre des Sociétés des Îles Caïmans sous le numéro 166263;

«Décisions Importantes» a le sens défini à l'article 13 des Statuts;

«Directeur Général du Groupe» désigne la personne nommée de temps en temps par le Conseil de Gérance en qualité de directeur général du Groupe.

«Droit aux TCE» a le sens défini à l'article 8.3.4 (i)(b) I. des Statuts;

«Droit d'Entraînement» a le sens défini à l'article 8.3.5 (i)(a) des Statuts;

«Droit d'Entraînement Global» a le sens défini à l'article 8.3.5 (i)(c) des Statuts;

«Droit de Sortie Conjointe Proportionnée» a le sens défini à l'article 8.3.4 (ii)(a) des Statuts;

«ECAS» désigne ECAS 2011-1 Loan B.V., une besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid gouvernée par le droit néerlandais, ayant son siège social à Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, Pays-Bas, et immatriculée auprès de la Chambre de Commerce sous le numéro 34260619;

«Entités du Groupe» désigne la société et ses filiales et «Entité du Groupe» désigne chacune de celles-ci;

«Entraînement Global de Titres» a le sens défini à l'article 8.3.5 (i)(c) des Statuts;

«Entraînement de Titres» a le sens défini à l'article 8.3.5 (i)(a) des Statuts;

«Fonds» désigne toute personne morale, partenariat, plan de retraite, fonds de pension, organisme de placement collectif ou fonds administré qui (a) a été établi pour mettre en commun les ressources des multiples investisseurs sous-jacents ou pour exploiter les ressources d'un investisseur sous-jacent, (b) est géré et / ou conseillé par un Gérant de Fonds et (c) a été établi pour investir dans une classe d'actifs ou d'investissements, plutôt que dans un actif ou investissement unique, tel que déterminé;

«Fonds Afférent» désigne, en lien avec une entité légale déterminée, un fonds géré ou conseillé par le même gestionnaire de placements ou conseiller en placements que ladite entité, ou, s'il est géré par un autre gestionnaire de placements ou conseiller en placements, un fonds dont le gestionnaire de placements ou conseiller en placements est un Affilié du gestionnaire de placements ou conseiller en placements de ladite entité;

«Gérance» désigne les membres de la gérance qui se voient attribuer des bons de souscription de Parts Sociales de temps à autre;

«Gérant A» a le sens défini à l'article 11 des Statuts;

«Gérant A1» a le sens défini à l'article 11 des Statuts;

«Gérant A2» a le sens défini à l'article 11 des Statuts;

«Gérant B» a le sens défini à l'article 11 des Statuts;

«Gérant Associé» a le sens défini à l'article 11 des Statuts;

«Gérant de Fonds» désigne une entité ou personne désignée par un Fonds pour gérer et / ou conseiller ledit Fonds au quotidien sur l'intégralité ou sur une partie de ses actifs et engagements;

«Gérants» a le sens défini à l'article 11 des Statuts;

«Groupe» désigne la Société et chaque Entité du Groupe de temps à autre;

«Intérêt» désigne un intérêt de toute sorte sur ou attaché à un Titre ou tout droit de contrôle sur le vote ou d'autres droits attachés à tout Titre, nonobstant toutes les conditions ou restrictions auxquelles l'exercice du droit attaché à un tel intérêt pourrait être soumis;

«Jour Ouvrable» désigne un jour qui n'est pas un samedi, un dimanche ou un jour férié au Luxembourg, à Londres ou à New York;

«Lois» a le sens défini à l'article 1 des Statuts;

«Mezzanine Associés» désigne Altercap, ECAS et DCEMF;

«Offrant» a le sens défini à l'article 8.3.1 des Statuts;

«Offre» a le sens défini à l'article 8.3.3 des Statuts;

«Offre du Tiers» a le sens défini à l'article 8.3.1 des Statuts;

«Introduction en Bourse» désigne l'introduction de l'intégralité ou d'une partie quelconque du capital social ou de certificats de titres en dépôt (ou équivalents) représentatifs de Parts Sociales de la Société sur une bourse majeure et internationalement reconnue;

«Pacte d'Associés» désigne tout pacte d'associés qui peut être conclu entre les associés de la Société et la Société, tel que modifié de temps à autre;

«Part Concernée» a le sens défini à l'article 8.3.3 des Statuts;

«Parts Sociales» a le sens défini à l'article 5 des Statuts;

«Délai d'Acceptation» désigne le délai de 10 Jours Ouvrables courant à compter de la date de l'Avis de Cession;

«Période d'Indisponibilité» désigne la période durant laquelle tout crédit (facility) demeure non remboursé en vertu de tous les contrats pouvant exister entre l'Agent de Garantie, entre autres, et la Société, tel qu'amendé de temps à autre;

«Président» a le sens défini à l'article 11 des Statuts;

«Prix de l'Offre du Tiers» a le sens défini à l'article 8.3.2 des Statuts;

«Questions Réservées aux Associés» a le sens défini à l'article 20.2 des Statuts;

«Raiffeisen» désigne Raiffeisenlandesbank Oberösterreich Aktiengesellschaft, Zweigniederlassung Süddeutschland, une société anonyme dûment constituée en vertu du droit autrichien, ayant son établissement d'affaires au Dr.-Emil-Brichta-Straße 9, 94036 Passau, Allemagne, et immatriculée au registre commercial du tribunal local de Passau sous le numéro HRB 6518;

«Réserve Légale» a le sens défini à l'article 30 des Statuts;

«Société» a le sens défini à l'article 1 des Statuts;

«Sortie» désigne chacun des actes suivants:

(i) une vente de toutes les Parts Sociales de la Société représentant l'intégralité du capital social de la Société; ou

(ii) une vente de l'intégralité ou de la quasi-totalité de l'actif du Groupe; ou

(iii) une Introduction en Bourse de toutes les Parts Sociales;

«Sortie Conjointe Proportionnée» a le sens défini à l'article 8.3.2 des Statuts;

«Sortie Conjointe Proportionnée de Titres» a le sens défini à l'article 8.3.4 (ii)(a) des Statuts;

«Statuts» a le sens défini à l'article 1 des Statuts;

«Strip» désigne les Parts Sociales ainsi que toutes les positions en vertu d'un contrat pouvant exister entre des tiers prêteurs séniors, entre autres, et la Société, tel que modifié de temps à autre;

«Super Majorité du Conseil de Gérance» a le sens défini à l'article 13 des Statuts;

«Titres» désigne les Parts Sociales, Bons de Souscription de Parts Sociales et tout autre instrument donnant accès au capital de la Société, ainsi que toutes les positions dans le cadre de tout accord pouvant exister entre des tiers prêteurs seniors, entre autres, et la Société, tel que modifié de temps à autre;

«Titres Additionnels» a le sens défini à l'article 6.2.1 des Statuts;

«Titres Additionnels Excédentaires» a le sens défini à l'article 6.2.2 des Statuts;

«Titres de Cession» a le sens défini à l'article 8.3.1 des Statuts; et

«Titres de Cession Excédentaires» a le sens défini à l'article 8.3.3 des Statuts;

«Urgence» signifie un cas de défaut ou un défaut aux termes de tout contrat de crédit (facility agreement) conclu par la Société ou ses Affiliés en tant qu'emprunteur, tel que modifié de temps à autre, qui pourrait être évité si un financement supplémentaire était obtenu par la Société au moyen d'une augmentation de capital dans la limite du capital autorisé.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes ci-avant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: H. Précigoux, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 6 mai 2013. REM/2013/743. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013065230/725.

(130080497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

#### **Blue Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.915.

Les statuts coordonnés au 29 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013065231/11.

(130080703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

#### **Bauduc International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 81.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013065234/10.

(130080384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Chaser Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 176.386.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance tenue le 13 mai 2013 et d'un contrat de cession de parts sociales sous seing privé datée du 13 mai 2013, que l'associé unique Vacon Properties S.A., ayant son siège social au East 54<sup>th</sup> Street, Arango Orillac Building, 2<sup>nd</sup> Floor, Panama, République de Panama, a transféré à la société JMCPS HOLDING S.A., ayant son siège social au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la société à responsabilité limitée Chaser Holdings S.à r.l., dont le siège social est situé au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Le capital de la Chaser Holdings S.à r.l. est détenu depuis le 13 mai 2013, comme suit:

JMCPS HOLDING S.A.: . . . . . 12.500 parts sociales

Référence de publication: 2013065260/17.

(130080912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**CherryMont S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 162.705.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 10 mai 2013*

Démission / cooptation d'un administrateur

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Rik VANDENBERGHE avec effet à l'issue de la présente réunion.

Le Conseil décide de coopter avec effet immédiat Monsieur Luc VERBEKEN, avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Rik VANDENBERGHE.

Il exercera son mandat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013065261/15.

(130080406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Dalgarno S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 110.879.

—  
*Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 8 mai 2013*

L'Actionnaire Unique décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants:

*Administrateurs A:*

Pascal Hobler and Patrick Sabia

*Administrateurs B:*

Yvan Juchem and Simon Critchlow

Les mandats des Administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

L'Actionnaire Unique décide de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé:

PricewaterhouseCoopers

Le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur A / Administrateur B*

Référence de publication: 2013065310/22.

(130080515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**CIR International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 15.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CIR INTERNATIONAL S.A.

Enrico NECKELS

*Managing Director*

Référence de publication: 2013065284/12.

(130080836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

**Beckerich Préformes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8522 Beckerich, 8, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.691.

Le bilan au 31.12.2011 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013065243/14.

(130080347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

**Conceptive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8272 Mamer, 12B, rue Jean Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 106.353.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013065267/10.

(130080492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

**COC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 35, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 155.386.

La Société COC Luxembourg S.à r.l. informe de la ratification par voie d'Assemblée Générale Ordinaire en date du 9 avril 2013 de la démission de Monsieur Christophe Davezac Fonction gérant de Catégorie B .

La Société COC Luxembourg S.à r.l. informe de la ratification par voie d'Assemblée Générale Ordinaire en date du 9 avril 2013 de la nomination de Monsieur Philippe Suritz Fonction gérant de Catégorie B. Monsieur Philippe Suritz Adresse professionnelle de la personne physique RUE route de Longwy Numéro 35 Code postal 8080 Localité Bertrange Pays Luxembourg.

Etabli, le 17 mai 2013 à Bertrange,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 17 mai 2013.

COC Luxembourg S.à r.l.

La Société

Référence de publication: 2013065292/18.

(130080859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

**Codiprolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 101.659.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CODIPROLUX S.A.*

Signature

Référence de publication: 2013065293/11.

(130081069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

**Cogefi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8237 Mamer, 5, rue Henri Kirpach.

R.C.S. Luxembourg B 110.500.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges DASSONVILLE.

Référence de publication: 2013065294/10.

(130080338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

**Compagnie Interafricaine d'Investissements SAH (C2I), Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 15.106.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 juin 2012.

Référence de publication: 2013065295/10.

(130080744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

**Clearstream International, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.350.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Senningerberg, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013065290/10.

(130080615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

**Capetown S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013065273/13.

(130080530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

**Cheryl Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 73.159.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013065283/10.

(130080627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Clarent, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 159.245.

*Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 25 avril 2013:*

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013065285/12.

(130080327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Clearstream Banking S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 9.248.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Senningerberg, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013065289/10.

(130080608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**CONTENTE Façades Peintures et Carrelages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5885 Hesperange, 281, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 166.800.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013065297/10.

(130080918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Cubus 2, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 127.712.

*Dépôt rectificatif concernant dépôt L130079594 du 21/05/2013*

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013065306/12.

(130080312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Cool Concept Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.549.

---

*Constatation de cession de parts sociales et AGE*

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée par les cédants et le cessionnaire en date du 29 avril 2013 et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société COOL CONCEPT SARL est désormais réparti comme suit:

COOL INVEST SARL, ayant son siège social à 35 Rue J-F. Kennedy, L-7327 Steinsel, immatriculé sous le numéro B174495 100 parts de la Société

Total: CENT parts sociales

De plus, suite à l'assemblée générale extraordinaire, signée par les détenteurs de parts sociales en date du 29 avril 2013 et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que les changements suivant:

M. Eschbour André démissionne en date de la présente assemblée de son poste de gérant de la société.

M. Caiado Gomes Antonio Manuel, frigoriste, né le 3 septembre 1971 à Montemor- O- Velho (Portugal), demeurant à L-5413 Canach, 23 Am Bongert, est nommé, pour une période indéterminée, à la date de la présente assemblée comme gérant technique de la société.

M. Castanheiro Marques Fernando Manuel, employé de bureau, né le 26 janvier 1973 à Soure (Portugal), demeurant à L-4925 Bascharage, 11 Rue de Hautcharage, est nommé, pour une période indéterminée, à la date de la présente assemblée comme gérant administratif de la société.

La société est engagée, dès lors, par la signature conjointe des deux gérants de la société.

Fait à Steinsel, le 29/04/2013.

Référence de publication: 2013065298/25.

(130080429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Corsica Paradise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 92.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Corsica Paradise S.A.

Représenté par M. Matthijs BOGERS

Administrateur de catégorie A

Référence de publication: 2013065300/13.

(130080895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Espace Informatique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 96.087.

Par décision du Conseil d'Administration du 13 mai 2013, Monsieur Geoffrey HUPKENS, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté au Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Gilles ORBAN, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

Luxembourg, le 16 MAI 2013.

Pour: ESPACE INFORMATIQUE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013065361/16.

(130080796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**EQT Credit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EQT Credit Sàrl*

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013065358/11.

(130080730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

**Elves S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 115.410.

Extrait des résolutions adoptées en date du 10 mai 2013 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société Elves S.A.

- Monsieur Thierry TRIBOULOT a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 23 avril 2013;

- Mme Noeleen GOES-FARRELL, employée privée, née à Dublin (Irlande), le 28 décembre 1966, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été cooptée administrateur de la Société avec effet au 3 janvier 2013 et jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Elves S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013065352/17.

(130080612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

**EARLSFORT Paris 50 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 106.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013065348/10.

(130080958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

**Europack S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 68.393.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 30 avril 2013

*Résolution:*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'accepter la démission de Alexandros TASOPOULOS, et de nommer en Angeliki Gerardou, 11, Agiou Orous Street, 14576 Agios Stefanos Attiki, Grèce, en tant que administrateur B de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2013.

La nomination sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Pour copie conforme

Mark Köllmang / Joannis Lentzos

*Administrateur A / Administrateur B*

Référence de publication: 2013065367/16.

(130080486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

**Euro Bond Investments Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités.

R.C.S. Luxembourg B 159.776.

---

**EXTRAIT**

L'Assemblée a décidé en date du 22 mai 2013 de révoquer la société à responsabilité limitée DUNE EXPERTISES de son mandat de Commissaire avec effet à partir du 9 mars 2012, ainsi que d'appeler aux fonctions de Commissaire la société "Client Audit Services" S.A., ayant son siège social au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160.904, avec effet à partir du 9 mars 2012.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Pour Extrait

La société

Référence de publication: 2013065364/15.

(130080664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Euold Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 115.458.

---

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugements rendus en date du 16 mai 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant la société commerciale, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

La société à responsabilité limitée EUOLD S.A.R.L., dont le siège social à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre, a été dénoncé en date du 2 décembre 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B115458.

Le même jugement nomme juge-commissaire Madame Martine LEYTEM, premier juge du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigne comme liquidateur Maître Ghizlane AATTI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 6 juin 2013.

Pour extrait conforme

Maître Ghizlane AATTI

Le liquidateur

Référence de publication: 2013065366/21.

(130080823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**DSA Automobile, Société Anonyme.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 169.145.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce à Luxembourg que la société TEAMGEST S.à r.l.,

Siège social : L-5863 Hesperange, 8, allée de la Jeunesse Sacrifiée, 1940-1945

R.C.S. Luxembourg B 138.683

donne sa démission en tant que Commissaire aux Comptes de la société

DSA AUTOMOBILE S.A.

ayant son siège social à L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange

n° R.C.: B 169145

Hesperange, le 15 mars 2013.

LUTTY Stéphanie

Gérante

Référence de publication: 2013065340/18.

(130080471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**European Joined Management Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 97.445.

—  
Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social 217 route d'Esch L-1471  
Luxembourg, le 17 mai 2013 à 10h20

*Délibérations*

Après analyse et délibération:

1. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la démission de Monsieur Richard Segal de son mandat d'administrateur.

2. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la nomination, à compter de ce jour, de la société S.F.D. Sàrl, RC B122811, 171 route de Longwy L-1941 Luxembourg. Son mandat expirera en 2015.

A l'issue de cette assemblée, le Conseil d'Administration de la société est composé des personnes suivantes:

Monsieur Serge ATLAN

Monsieur Denis MINGARELLI

S.F.D. Sàrl, représentée par son Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013065369/22.

(130080489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Erinen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 107.612.

—  
Extrait des résolutions adoptées en date du 10 mai 2013 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société Erinen S.A.

- Monsieur Thierry TRIBOULOT a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 23 avril 2013;

- Mme Noeleen GOES-FARRELL, employée privée, née à Dublin (Irlande), le 28 décembre 1966, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été cooptée administrateur de la Société avec effet au 3 janvier 2013 et jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Erinen S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013065359/17.

(130080613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Elvira S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 76.548.

—  
EXTRAIT

En date du 21 mai 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission d'Ivo Hemelraad, en tant qu'administrateur de la société, est acceptée avec effet au 26 avril 2013.

- Freddy De Petter, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société avec effet au 26 avril 2013 et ce, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013065353/15.

(130080933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

---

**Finnley S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 80.272.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique, en date du 13 mai 2013:*

- reconduction du mandat de l'administrateur unique, pour une durée de six ans prenant fin à la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2018;

- reconduction du mandat du commissaire aux comptes, pour une durée de six ans prenant fin à la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013065374/13.

(130080951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

**Exor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.964.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013065371/10.

(130081008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

**Esmeralda Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 82.912.

—  
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013065360/9.

(130080805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

**ESRI BeLux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.557.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013065362/10.

(130080801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

**EP Salzgitter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 157.230.

—  
Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Francesco PIANTONI / Elena TOSHKOVA

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013065357/12.

(130080359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.